

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/CONF.43/INF.3
26 juin 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUATRIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Kyoto (Japon) 17-26 août 1970

Troisième note d'information

(Prière de donner à cette note d'information préparée par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une large publicité, en la reproduisant, en totalité ou en partie, en n'importe quelle langue.)

I. GENERALITES

Par sa résolution 415 (V) du 1er décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le premier Congrès s'est tenu en 1955 au Palais des Nations à Genève; le deuxième Congrès s'est réuni en 1960 sur l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, à Church House et Carlton House à Londres, et le troisième en 1965, sur l'invitation du Gouvernement suédois, à Folkets Hus à Stockholm.

En prévision du Congrès de 1970, il a été créé un secrétariat spécial placé sous l'autorité d'un secrétaire exécutif. Ce secrétariat a organisé des réunions régionales préparatoires qui ont eu lieu à Addis-Abéba (à la CEA), du 3 au 7 novembre 1969 à Bangkok (à la CEAE), du 24 au 28 novembre 1969 et à Buenos Aires, sur l'invitation du Gouvernement argentin, du 1er au 6 décembre 1969. De plus, en coopération avec la Ligue des Etats arabes et du Gouvernement du Koweït, l'Organisation des Nations Unies a organisé une réunion préparatoire des Etats arabes, qui s'est tenue du 4 au 10 avril 1970 et a été l'hôte du Gouvernement du Koweït.

Divers organismes ont aussi organisé des réunions spécialisées en Amérique et en Europe. Le Conseil de l'Europe a fourni les services et installations nécessaires à une réunion d'experts européens qui s'est tenue le 5 décembre 1969.

Les secrétaires généraux respectifs de la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, de l'Association internationale de droit pénal, de la Société internationale de défense sociale et de la Société internationale de criminologie ont conféré à Paris, le 9 décembre 1969, avec le secrétaire exécutif pour le Congrès des Nations Unies.

Lorsqu'il n'a pas été possible d'organiser des réunions de portée plus générale, le secrétaire exécutif a procédé à des consultations avec un certain nombre de gouvernements.

II. DATE ET LIEU DU QUATRIEME CONGRES

Comme on l'a annoncé plus tôt, le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra du 17 au 26 août 1970 au Palais des conférences internationales à Kyoto (Japon) et sera l'hôte du Gouvernement japonais. L'organisation du Congrès incombe à l'Organisation des Nations Unies, tandis que le Gouvernement japonais se charge de fournir les installations de conférence, de retenir des chambres d'hôtel pour les participants et d'assurer certains transports locaux ainsi que d'autres services que tout gouvernement hôte fournit en pareil cas.

Par le train, Kyoto, ancienne capitale du Japon, n'est qu'à une demi-heure environ d'Osaka. Le Palais des conférences internationales se trouve à trois miles (cinq kilomètres) environ du centre de Kyoto : les principaux moyens de transport entre les hôtels et le Palais des conférences seront fournis par le Comité japonais d'organisation. Ce comité donnera ultérieurement des précisions sur ce service ainsi que sur les autres services prévus.

III. PARTICIPATION

Selon l'usage établi, le Congrès groupera trois catégories de participants, à savoir :

- 1) Des membres désignés officiellement par leur gouvernement, qui sont des experts en matière de défense sociale, ou s'intéressent directement à la politique et aux programmes touchant la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (par exemple des spécialistes de la

- planification sociale, des experts et des responsables en matière d'éducation, d'action sociale, d'action en faveur de la jeunesse et en matière d'emploi), et qui ont une connaissance et une expérience particulières des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;
- 2) Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui s'intéressent aux questions de défense sociale;
 - 3) Des personnes participant au Congrès à titre individuel, en raison de l'intérêt direct qu'elles portent aux questions de défense sociale (membres du corps enseignant des universités, représentants d'instituts de criminologie et de recherche sociale, membres d'organisations nationales non gouvernementales qui s'occupent de défense sociale, personnel des établissements correctionnels et des établissements pour mineurs délinquants, magistrats et membres d'associations de juristes, travailleurs sociaux, travailleurs sociaux s'occupant de la jeunesse, experts en pédagogie, fonctionnaires de police).

L'Organisation des Nations Unies ne prendra pas à sa charge les dépenses des participants.

IV. PROGRAMME

Pour l'organisation de ce congrès, le secrétariat s'est inspiré des avis du Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. Le programme aura pour thème central la criminalité et le développement. Il aura pour but de faire porter l'attention sur la criminalité et la délinquance, non seulement en tant que problème de comportement ou d'application de la loi, mais en tant que phénomène étroitement lié aux mutations sociales que les pouvoirs publics, oeuvrant pour le progrès économique et social, projettent et suscitent parfois de propos délibéré. On tentera de comprendre le phénomène et de trouver des moyens propres à accélérer le progrès économique et social tout en réduisant les effets néfastes dont il s'accompagne.

L'ordre du jour, tel qu'il a été arrêté compte tenu des recommandations formulées par le Comité consultatif à sa troisième session et par le Groupe spécial d'experts sur les politiques de défense sociale dans le cadre de la planification du développement, qui se sont réunis l'un et l'autre en juin 1969, comprend les questions suivantes :

- 1) La politique de défense sociale et la planification du développement national;
- 2) La participation du public à la prévention du crime et à la lutte contre la délinquance;
- 3) L'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus compte tenu des changements survenus en matière correctionnelle;
- 4) L'organisation de la recherche aux fins de la mise au point d'une politique de défense sociale.

On notera que si les points 1), 2) et 4) ont des liens entre eux et des rapports directs avec le thème principal, pour le point 3) ces liens et ce rapport ne sont pas aussi évidents. Cette question figure à l'ordre du jour sur la recommandation du Groupe consultatif sur la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est réuni à Genève du 6 au 16 août 1968. En raison de ses incidences sur les droits de l'homme des détenus et l'évolution des méthodes pénitentiaires, elle se rattache, en fait, assez bien au thème général, puisqu'elle offre l'occasion d'examiner les effets du développement sur les méthodes pénitentiaires et de rechercher la forme et le contenu des règles minima qui conviennent le mieux à une société en voie d'évolution rapide.

Quand les participants s'inscriront au Palais des conférences internationales, ils recevront un programme plus détaillé où seront indiqués les arrangements pris ainsi que l'horaire des séances. Toutefois, pour ceux qui désirent prendre par avance certaines dispositions, les renseignements suivants pourront être utiles :

Au Palais des conférences internationales, les séances auront lieu normalement de 9 h 30 à 17 h 30, mais seront coupées d'une interruption de deux heures pour le déjeuner. Plusieurs réceptions seront données en l'honneur des représentants et de tous les participants. Le vendredi et le samedi seront consacrés

à des visites et le dimanche sera libre. Les quatre sections du Congrès seront conçues de telle manière que deux d'entre elles siègeront simultanément. Chaque section aura un président et un petit groupe d'experts. Des efforts seront faits pour permettre aux membres des sections de participer largement aux diverses séances.

Il n'y aura de séance plénière que pour l'ouverture et la clôture du Congrès et, selon l'usage établi, les rapports des sections, où ne figurera aucune résolution officielle, constitueront le rapport du Congrès.

V. LANGUES

Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe; pour toutes les séances plénières et les séances de sections, l'interprétation simultanée sera assurée à partir de chacune de ces langues dans les trois autres. Les rapports et documents officiels seront traduits dans toutes les langues. Selon l'usage, le gouvernement du pays hôte fournira des services linguistiques analogues en japonais.

VI. DOCUMENTATION

La documentation relative au Congrès a déjà été adressée à tous les participants qui sont officiellement inscrits auprès du secrétaire exécutif. Il est demandé notamment aux participants de noter que l'établissement de la documentation et les fonds limités dont dispose le Congrès ne permettent pas à l'Organisation des Nations Unies de fournir d'autres exemplaires de la documentation aux participants qui pourraient oublier d'apporter la leur.

Si au 15 juillet, certains participants n'avaient pas reçu leur documentation, il faudrait qu'ils en avisent télégraphiquement le secrétaire exécutif, qui s'efforcera de résoudre le problème.

La documentation comprendra essentiellement les quatre documents de travail relatifs aux quatre points de l'ordre du jour. On s'efforcera de fournir aux participants les numéros 26, 27 et 28 de la Revue internationale de politique criminelle. Toutefois, faute de temps, ces numéros de la revue ne pourront pas être fournis dans toutes les langues du Congrès. Dans la mesure du possible, on

remédiera aux lacunes en distribuant des exemplaires en anglais. De plus, les documents préparés par les institutions spécialisées, par les organisations non gouvernementales et par d'autres organismes officiels seront adressés aux participants au fur et à mesure de leur réception, si les délais d'envoi le permettent. Il convient de noter que ces documents ne sont distribués que dans les langues dans lesquelles leurs auteurs les ont présentés, car l'Organisation des Nations Unies ne peut en assurer la traduction.

Les documents qui n'ont pas reçu l'approbation du secrétariat ne seront pas distribués au Congrès. Tous participants ou organisations qui souhaiteraient distribuer des documents devraient, en temps opportun, en déposer des exemplaires au bureau du secrétaire exécutif en vue d'obtenir l'autorisation voulue.

VII. INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le Congrès auront lieu les 15 et 16 août et il est demandé aux participants de prendre leurs dispositions pour arriver au plus tard le 16 août. Les services d'inscription fonctionneront de 9 h 30 à 17 heures les 15 et 16 août, afin de permettre aux arrivants de s'inscrire et de retirer le dossier où figureront le programme, l'horaire des séances et divers renseignements. Des services limités d'inscription seront assurés pour les retardataires les 17 et 18 août, mais les participants sont priés de s'inscrire dès leur arrivée, afin qu'une liste des participants puisse être établie et distribuée le plus tôt possible. Tous ceux qui possèdent un bulletin d'inscription indiquant le numéro qui leur a été assigné sont priés de veiller à en être porteurs. Ce bulletin, qui les identifie en tant que participants au Congrès, permettra non seulement de hâter les formalités lors de leur arrivée au Japon, mais aussi de faciliter toute démarche, qu'il leur faudra faire auprès des organisateurs du Congrès et d'accélérer la conclusion des formalités au Palais des conférences. Les participants pourront retirer les dossiers qui leur sont destinés contre remise du bulletin d'inscription portant l'indication de leur numéro de référence. Il convient aussi de ne pas oublier qu'à ce même numéro de référence correspondent les réservations de chambres d'hôtel.

De plus amples détails sur les formalités d'inscription seront donnés aux participants lors de leur arrivée au Japon.

VIII. DISCUSSIONS EN GROUPES RESTREINTS

L'attention a souvent été appelée sur le fait qu'à l'occasion de précédents congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, on n'avait pas disposé de temps ni d'installations suffisants pour organiser des discussions en groupes restreints, qui sont un élément apprécié de beaucoup d'autres grandes conférences du même genre.

En préparant le quatrième Congrès des Nations Unies on a étudié avec soin la possibilité de remédier à cette lacune, mais la trame complexe des divers intérêts en jeu complique les problèmes. Aux frais afférents à l'interprétation, à la traduction et aux services que demandent les réunions internationales qui, comme celle-ci, sont d'un genre relativement simple, vient s'ajouter une difficulté tenant au fait que ce congrès groupe à la fois des délégations officielles et des organisations non gouvernementales de toutes sortes. D'une part, les réunions, encore que restreintes, devraient être peu nombreuses, minutieusement organisées et bénéficier de services bien conçus; d'autre part, elles pourraient être laissées totalement à l'initiative des participants - mais alors se poserait un problème délicat consistant à choisir équitablement dans la gamme étendue des intérêts qui, différents selon les professions, les thèmes et l'origine géographique, entreraient en concurrence pour obtenir locaux et considération.

Après avoir étudié le problème avec soin, l'Organisation des Nations Unies a malheureusement dû conclure une fois de plus qu'elle ne peut se charger de réunions accessoires de ce genre qui, malgré leur intérêt sur le plan officieux, ne pourraient être organisées convenablement et disposer de toutes les installations et services nécessaires que moyennant des dépenses supplémentaires considérables que ni l'Organisation des Nations Unies ni le gouvernement du pays hôte n'ont inscrites à leur budget. Ces réunions ne peuvent être officiellement prévues dans le cadre du Congrès.

Cependant, l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement du pays hôte comprennent que cette diversité répond à un besoin et ils sont sensibles aux désirs des organisations et des personnes dont les centres d'intérêt diffèrent et qui souhaitent peut-être tenir avec leurs collègues venus d'autres pays des réunions officielles, puisque la possibilité d'avoir des réunions et des échanges de vues à l'échelon international ne s'offre que fort rarement. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies se félicite que le gouvernement du pays hôte ait fait savoir que deux salles pourraient être disponibles chaque jour aux fins de telles réunions, soit au moment du déjeuner (des repas en boîte pourraient alors être servis sur demande), soit certains soirs ou les jours libres. Chacune des salles pourrait recevoir une cinquantaine de personnes au maximum et il semblerait que l'on puisse organiser 10 ou 12 de ces réunions en groupes restreints. Il ne serait pas fourni de services d'interprétation ni de traduction. Toutefois, ceux qui voudraient organiser de telles réunions pourraient peut-être surmonter ces difficultés linguistiques s'ils pouvaient trouver parmi les participants des volontaires bilingues.

Le nombre limité des locaux et la difficulté de fournir des services font que le gouvernement du pays hôte ne peut mettre ces salles à la disposition des participants que si leur utilisation répond aux fins énumérées ci-après :

- a) Réunions de spécialistes en vue d'étudier de manière plus approfondie certains aspects des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;
- b) Réunions des membres de certaines professions (juristes, psychiatres ou travailleurs sociaux, par exemple) en vue d'étudier certains thèmes tels que ceux qui sont mentionnés à l'alinéa a) ci-dessus ou en vue de promouvoir la collaboration internationale dans le domaine de la défense sociale;
- c) Réunions de personnalités officielles et non officielles en vue d'étudier l'assistance technique dans le domaine de la défense sociale;
- d) Réunions convoquées par des institutions spécialisées des Nations Unies ou par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social en vue d'étudier les aspects de la défense sociale auxquels elles s'intéressent plus particulièrement.

Les demandes de locaux destinés à de telles réunions doivent être envoyées, sous pli recommandé, à l'adresse ci-après :

The Chairman

Japanese Organizing Committee for the Fourth United Nations Congress

Ministry of Justice

1-1-1 Kasumigaseki

Chiyoda-ku

Tokyo

Japon

Ces demandes doivent parvenir à l'adresse ci-dessus le 1er août 1970 au plus tard. Les attributions de locaux seront faites avec toute l'équité possible et la liste des salles disponibles ainsi que des réunions acceptées sera portée à la connaissance des participants le 18 août au Palais des conférences internationales. On n'ignore pas que les intéressés ne pourront organiser les réunions projetées qu'après leur arrivée au Japon; mais les dispositions prévues sont les seules que permettent les circonstances de ce congrès. Les participants voudront bien comprendre également qu'en raison du nombre limité des locaux disponibles, il ne sera peut-être pas possible de satisfaire toutes les demandes. Le gouvernement du pays hôte se réserve le droit de retirer l'usage des installations prévues à toute réunion qu'il considère comme politique, ou non technique, ou comme destinée à servir des fins autres que celles qui ont été mentionnées dans la demande. Il doit être bien entendu que ni le gouvernement du pays hôte, ni l'Organisation des Nations Unies ne peuvent fournir une assistance pour l'organisation de telles réunions; mais pour autant que les circonstances et les ressources le permettent, les connaissances et l'expérience du Secrétariat et du personnel spécialisé seront mises sur demande à la disposition de ces réunions.

IX. VOYAGE ET LOGEMENT

A ce jour, la plupart des participants auront pris les dispositions nécessaires pour leur voyage et les réservations de chambres d'hôtel. Les renseignements ci-après pourront toutefois être utiles pour ceux qui n'auront pas encore achevé leurs préparatifs.

S'il leur est possible de le faire, les participants devraient se rendre directement par avion à Osaka, car il y a une grave pénurie de chambres d'hôtel à Tokyo et il sera peut-être difficile d'y trouver un logement pour une nuit. A Osaka, des représentants du Comité japonais d'organisation prêteront leur concours aux participants et les conduiront aux moyens de transport qui desservent Kyoto. Les participants qui arriveront à Kyoto par le train trouveront à la gare une aide analogue. Dans les hôtels, il y aura également des guides qui aideront les participants à se rendre au Palais des conférences internationales pour y accomplir les dernières formalités d'inscription. Les chambres d'hôtel ont été attribuées en fonction des renseignements que les participants ont donnés dans les demandes qu'ils ont adressées au Japanese Travel Bureau. Il est conseillé aux participants de confirmer dès leur arrivée les dispositions prises par eux pour le reste de leur voyage. A cette fin, ils trouveront les services nécessaires soit au Palais des conférences internationales, soit dans leur hôtel. Le Comité japonais d'organisation communiquera des détails supplémentaires sur les voyages et les chambres d'hôtel.

Toute demande de renseignement suscitée par la présente circulaire doit être envoyée à l'adresse suivante :

Executive Secretary, Fourth United Nations Congress
c/o Social Defense Section
CH-2808
United Nations
New York, N.Y. 10017
USA

X. ADRESSES

Adresse postale du Congrès :

Fourth United Nations Congress
Kyoto International Conference Hall
Takaraike, Sakyo-Ku
Kyoto, Japan

Adresse télégraphique :

CABLE INT'HALL (Telex 5422-353)

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.